

Partage de dossiers distants

Partages : (onglet "partage")

Concerne TOUS les types de partitions (FAT et NTFS).
Définitions de droits d'accès DISTANTS (depuis une AUTRE machine)
S'applique uniquement à des DOSSIERS (ou une partition complète) et non pas à des fichiers

Permissions : (onglet "sécurité")

NE concerne QUE les partitions NTFS.
Définitions de droits d'accès LOCAUX ou DISTANTS (depuis la MÊME machine ou une autre)
S'applique aussi bien à des DOSSIERS (ou une partition complète) qu'à des FICHIERS

Les permissions sont définies par des comptes ayant le contrôle total sur ces fichiers/dossiers (en général des admins, mais ce n'est pas obligatoire).

Le propriétaire d'un fichier/dossier est un compte qui peut définir la liste de contrôle d'accès (= qui fait quoi?).

Tout administrateur peut redéfinir le propriétaire d'un fichier/dossier.

Donc tout admin, qui dans un 1er temps n'a pas accès à un fichier, peut se définir lui même comme propriétaire de ce fichier, et à partir de cet instant il peut modifier les permissions, et en particulier s'attribuer le contrôle total sur le fichier. Cette manip, qui peut sembler absconse, est très fréquente lors d'une nouvelle installation de Windows, quand on veut accéder à des données utilisées lors de la précédente installation de Windows.

Un utilisateur DISTANT désirant accéder à un fichier doit donc avoir :

- les droits d'accès (partage) pour le dossier partagé qui contient le fichier

ET

- les droits d'accès (NTFS) sur le fichier

Ainsi, les permissions d'accès de l'utilisateur pour le fichier peuvent être plus importantes que celles du dossier.

Entre partage et permissions, c'est le plus restrictif qui est retenu ...
Cela ne concerne bien sûr que les accès externes (puisque, comme je l'ai dit, la notion de "partage" n'a aucun sens en LOCAL)

On peut donc très bien avoir les "permissions" qui conviennent pour accéder à un fichier, mais si le dossier qui le contient n'est pas partagé, et bien on l'a dans le baba ! ;-)

Et inversement, si dans un partage ouvert à tout le monde un fichier est strictement réservé à un compte donné, personne d'autre que lui ne pourra y avoir accès.

Cette dichotomie est d'ailleurs source de problèmes !
On l'oublie facilement.

P.ex, cas typique : sous Windows XP PRO, si on a laissé activé le "Partage simple", une glute que je hais profondément (; -)), et bien un compte distant, administrateur, reconnu sur la machine XP PRO, ne pourra pas accéder à la plupart de dossiers !

J'ai essayé d'être le plus synthétique ...

--

May the Force be with You!

La Connaissance s'accroît quand on la partage

Jean-Claude BELLAMY [MVP]